

Moi, je trouve que c'est une bonne idée que de supprimer la mention du sexe à l'état-civil

écrit par Maxime | 4 octobre 2019

La droitosphère tartine de Nutella une histoire de centre pour réfugiés incendié en Allemagne, qu'elle nous avait déjà servie différemment il y a cinq mois.

➔ Non, des migrants n'ont pas incendié un centre par manque de Nutella

Voici un débat par articles interposés...

En désaccord avec mon article :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/10/04/etat-civil-melenc-hon-veut-interdire-la-mention-du-sexe-a-letat-civil/>

Maxime prétend que ce serait une bonne idée :

.

L'idée n'est pourtant pas mauvaise !

Il est exact que désormais, sur le plan juridique, la mention du sexe ne sert plus à rien.

Cela ne changera pas nos moeurs pour autant. Tristan n'a jamais eu besoin de voir la carte d'identité d'Iseult pour en tomber amoureux, pas davantage que Roméo est allé s'assurer à l'état civil que Juliette n'était pas en réalité un Julien sous traitement hormonal...

De la même manière que la consécration du mariage entre personnes du même sexe n'a pas conduit les hétérosexuels à arrêter de se marier. La loi civile n'est pas la loi religieuse ni l'alpha et l'oméga des relations sociales.

Vous êtes tolérants envers les transgenres et favorable au mariage gay, la PMA, la GPA ? Alors, sur le plan juridique, vous n'avez rien à perdre quant à cette avancée.

Et tout à gagner. Car si on supprime cette mention de l'état civil, c'en sera fini des discriminations prétendument « positives » (exemple : l'alternance des sexes sur les listes politiques ou les conseils d'administration, conduisant à promouvoir parfois des gens incompetents pour la seule raison qu'ils appartiennent à un sexe plutôt qu'à l'autre).

Cette solution empêcherait encore la féminisation des fonctions, qui est une porte ouverte vers la charia :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/16/cerquiglini-dire-quun-ministre-est-enceinte-cest-participer-a-lislamisation-de-la-france/>

Les femmes pourront continuer à bénéficier de leur congé maternité en établissant le fait qu'elles attendent médicalement un enfant, qu'elles sont enceintes, ce qui découle d'un constat médical et non de l'état civil. Leurs droits sont préservés.

Les femmes en revanche n'auront pas droit à un jour de congé spécifique pour le fait d'être femme, porte ouverte là encore à des dérives dans d'autres domaines cruciaux :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/09/scandaleux-la-cour-de-cassation-offre-un-jour-de-conge-supplementaires-aux-femmes/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/15/lois-passees-en-douce-2-2-discrimination-positive-pour-les-femmes/>

C'est une bonne idée, quand bien même elle émane de membres de la « France insoumise ». Il ne faut pas oublier que cette formation politique est faite de diverses composantes, un peu comme il y a plusieurs sensibilités au sein du RN, plus ou moins progressistes ou conservatrices. Obono paraît davantage s'abreuver de la repentance coloniale que de l'islamisation.

Il est possible qu'elle soit tout à fait sincère à propos de son adhésion pour les réformes sociétales incompatibles avec la charia et la sensibilité des plus conservateurs.

Nos ennemis politiques n'ont pas toujours tort, sachons le reconnaître comme nous aimerions parfois qu'ils admettent aussi qu'on a raison...